

mon conseiller INVESTIA



Reneaud et Pascale Cantin

reneaud.cantin@videotron.ca
pascale.cantin@videotron.ca



INVESTIA
SERVICES FINANCIERS INC.

1079, rue de la Paix
Lévis (Québec) G6Z 1N2

Tél. : 418 839-6333
Télec. : 418 834-6076

Bilan des trois premiers trimestres

Les trimestres se suivent, mais ne se ressemblent pas toujours!

- Le premier trimestre de 2006 a été très positif.
- Le deuxième trimestre a été négatif.
- Le troisième trimestre a été positif.

Malgré un deuxième trimestre plus difficile, les gestionnaires de portefeuille ont fait leur travail. Ils nous permettent de croire que l'on se dirige vers une année tout à fait normale en matière de rendements.

Voilà encore une fois une preuve qu'il ne faut pas s'attarder aux résultats à court terme de ses placements, mais plutôt avoir une vision à plus long terme. Les investisseurs qui ont profité de la baisse des marchés financiers en mai et en juin pour faire des ajouts à leurs placements ont réalisé un excellent profit. La volatilité des derniers mois nous montre aussi les avantages qu'il y a à investir régulièrement tous les mois dans ses placements.

Un fonds de dividendes à la hauteur des attentes

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le Fonds de dividendes IA Clarington a tenu ses promesses au cours des dernières années.

Stabilité

Créé en janvier 1998, ce fonds n'a jamais connu d'année négative tout en générant des rendements supérieurs à la moyenne.

Les fonds de dividendes sont investis dans des titres de participation qui génèrent des dividendes tout en assurant une croissance du capital à long terme.

Le fonds IA Clarington ne fait pas exception à cette règle. Gil Lamothe, de l'équipe de gestion de l'Industrielle Alliance, s'attarde d'abord aux prévisions économiques par secteurs, pour ensuite sélectionner les titres selon un style de gestion axé sur la valeur.

Voici les principaux titres détenus en portefeuille :

- Banque Royale du Canada
- Banque Toronto-Dominion
- Banque de Montréal
- Banque de Nouvelle-Écosse
- TransCanada PipeLines Ltée
- EnCana Corp.
- Financière Sun Life du Canada
- Alcan Aluminium Ltée
- Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
- Teck Cominco Ltée

Il s'agit donc de grandes entreprises qui ont un historique de rentabilité et de stabilité. Par exemple, les banques au Canada réalisent des profits élevés et toujours croissants. Cela assure aux actionnaires des rendements intéressants.

Un fonds de dividendes à la hauteur des attentes (Suite)

Rendements

En plus de la stabilité, ce fonds se classe premier parmi tous les fonds de dividendes sur une période de 5 ans avec un rendement de 14,9 %. Depuis le début, le rendement est de 12,6 % de moyenne par année.

Bref, voilà un fonds de dividendes qui respecte sa mission, qui ne prend pas de risque inutile et qui, en plus, génère des rendements supérieurs à la moyenne.

Rendements : (au 31 juillet 2006) Source : Paltrak

1 an : 16,7 %; 2 ans : 21,2 %; 3 ans : 20,6 %; 5 ans : 14,9 %; début : 12,6 %

IA Clarington : Une structure de frais de rachat novatrice

Même si son appellation a été modifiée considérablement au cours des derniers mois, la gamme de fonds IA Clarington offre toujours plusieurs avantages face à ses concurrents, notamment dans le cas d'un rachat.

Dégressif sur cinq ans...

Lorsque vous achetez des parts avec frais de rachat des fonds IA Clarington, vous êtes assujettis à des frais sur une période de 5 ans contrairement à une moyenne de 6 ans et même de 7 ans pour les autres compagnies.

... et des frais qui s'annulent au décès.

De plus, si vous possédez des fonds avec frais au rachat, ces frais deviennent nuls au décès. Ce qui signifie que vos héritiers n'auront pas à payer ces frais lorsque viendra le temps de régler la succession.

En plus d'offrir des fonds communs de placement de qualité, cette caractéristique ajoute un atout fort intéressant pour l'investisseur désirant ne pas léguer des frais de rachat à ses héritiers.

L'assurance vie : un don planifié

Votre famille étant bien protégée, vous songez à élargir vos donations lors de votre décès. Vous avez, par des actes d'éclat ou de simples gestes quotidiens, contribué depuis des années à la vitalité de la société et vous souhaitez maintenant faire davantage en dotant la communauté d'une partie de ce que vous avez reçu. Votre action philanthropique pourrait prendre la forme d'un don à une cause qui vous touche particulièrement.

Les dons provenant de contrats d'assurance vie permettent aux organismes de bienfaisance de bénéficier de revenus importants. Il existe trois façons de procéder et chacune comporte des répercussions fiscales différentes. Nous nous attarderons seulement à l'une de ces façons, soit celle où le donateur souscrit une assurance vie et la cède immédiatement à un organisme de bienfaisance qui, lui, devient titulaire et bénéficiaire de la police.

Voici la démarche à suivre pour y parvenir.

- Vous souscrivez une nouvelle police d'assurance vie. Dès son acceptation, vous cédez le contrat à l'organisme de bienfaisance de votre choix.
- L'organisme est donc titulaire et bénéficiaire de la police d'assurance vie établie sur votre tête.
- C'est vous cependant qui devez payer les primes tout au long de votre vie.
- Vous devrez aussi envisager de demander à l'organisme de bienfaisance de conserver la police pendant un minimum de dix ans. Cette façon de procéder s'avère fiscalement avantageuse pour lui.

Voici un exemple concret se rapportant à votre situation :

Montant d'assurance vie souscrit :
100 000 \$, homme, 60 ans, non-fumeur

Prime d'assurance annuelle : 2 118 \$

Calcul du crédit d'impôt :	
Premiers 200 \$ =	70 \$
Entre 201 \$ et 2 000 \$ =	882 \$
Plus de 2 000 \$ =	63 \$
Moins abattement du Québec	(97 \$)
Total des crédits :	918 \$

C'est donc dire que pour une prime de 2 118 \$ par année moins 918 \$ en crédit d'impôt, il vous en coûte net 1 200 \$ par année pour assurer l'organisme de bienfaisance de votre choix qui aura 100 000 \$ en don à votre décès.

N'oubliez pas que le maximum déductible pour dons en 2006 est établi à 75 % de votre revenu annuel.

Des commissions, des commissions de suivi, des frais et dépenses de gestion peuvent être exigés pour les placements dans des fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement passé peut ne pas se reproduire. IA Clarington est une marque de commerce de Placements IA Clarington inc. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter votre représentant ou visiter notre site Web à l'adresse www.iaclarington.com.

IA Clarington^{MC}